Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 02/05/2023



ID: 066-216600163-20230406-36_AVRI_2023-DE



COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 06 avril 2023 à 18h00

<u>Délibération n° 36/avri/2023</u> Budget Primitif 2023 - Budget Annexe des Parkings

L'an 2023, le 06 avril à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyulssur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

<u>Présents</u>: Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Olivier CAPELL, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Gérard PETYT, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Evelyne CANOVAS, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Cédric CASTELLAR, Aurore VALENZUELA, Alexandre ORTIZ-BODIOU, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Fabrice VIGINIER.

Absents excusés ayant donné procuration: Guy VINOT À Anne MAURAN, Marie-Clémentine HERRE À Guillaume BLAVETTE, Sandrine COUSSANES À Olivier CAPELL, Ghislaine BALLESTE À Marie-José GRASA, Marie-Françoise SANCHEZ À Marc MARTI.

Absent: Stéphan BOADA.

Effectif: 27

Quorum: 14

Présent(s): 21; Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration: 5; Absent(s): 1

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'Alexandre ORTIZ-BODIOU, secrétaire de séance.

क्ष क्ष व्य

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

www.banyuts-sur-mer.com



ID: 066-216600163-20230406-36_AVRI_2023-DE

Vu l'instruction comptable M4 applicable aux communes ;

Vu la délibération n°16/mars/2023 en date du 9 mars 2023 portant sur la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n° 35/avri/2023 du 6 avril 2023, adoptant le Compte Administratif de l'année 2022;

Vu l'avis favorable de la Commission n°6 – Organisation communale du 28 mars 2023 ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à la majorité (pour : 22 ; contre : 4, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Marie-Françoise SANCHEZ) :

- **de voter** le budget primitif 2023 du budget annexe des parkings :
 - par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres;
 - par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres;
- **d'adopter** le budget primitif 2023 du budget annexe des parkings pour l'exercice 2023 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Libellé	BP 2023
011 – Charges à caractère général	70 500,00 €
012 – Charges de personnel	21 000,00 €
66 – Charges financières	4 950,00 €
69 – Impôts sur les bénéfices	9 000,00 €
67 – Charges exceptionnelles	302.49 €
Dépenses réelles	105 752,49 €
Opérations d'ordre	17 247,51 €
023 – Virement à la section de fonctionnement	113 200,00 €
Total dépenses	236 200,00 €

Recettes de fonctionnement

Libellé	BP 2023
002 – Excédent reporté	36 169,14 €
75 – Autres produits de gestion courante	200 030,86 €
Recettes réelles	236 200,00 €
Total recettes	236 200,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre en dépense et en recette à 236 200,00 €.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 02/05/2023



ID: 066-216600163-20230406-36_AVRI_2023-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT:

Dépenses d'investissement

Libellé	BP 2023
041 – Opération patrimoniales	
Opérations d'ordre	
16 – Emprunt	56 000,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	
204 – Subventions d'équipement versées	
21 – Immobilisations corporelles	37 900,00 €
23 – Immobilisations en cours	58 000,00 €
Total dépenses d'investissement	151 900,00 €

Recettes d'investissement

Libellé	BP 2023
001 – Excédent reporté	21 287,40 €
040 – Opération de transfert entre sections	17 247,51 €
13 – Subventions	165,09 €
16 – Emprunts	
021 - Virement de la section de fonctionnement	113 200,00 €
Total recettes d'investissement	151 900,00 €

La section d'investissement s'équilibre en dépense et en recette 151 900,00 €.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance Alexandre ORTIZ--BODIOU



Le Maire Jean-Michel SOLÉ

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

6, avenue de la République - 66650 BANYULS SUR MER 💍 📞 04 68 88 00 62

04 68 88 04 64